



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES DES DÉCIDEURS EN RÉGION

Au 1^{er} janvier 2024

Entreprises | Économie sociale & institutionnels | Logement social & économie mixte
Collectivités & institutionnels locaux | Immobilier professionnel



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Bretagne Pays de Loire

Les prix sont exprimés hors taxes.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit.

Lorsque figure le sigle **TVA** la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % à la date d'édition de cette brochure.

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle de la Banque des Décideurs en Région en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation, selon l'évolution de la réglementation et des conditions de marché.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires sur le site Internet :**
[https://www.caisse-epargne.fr/bretagne-pays-de-loire/
votre-banque/reglementation/tarifs/](https://www.caisse-epargne.fr/bretagne-pays-de-loire/votre-banque/reglementation/tarifs/)

POUR VOUS ACCOMPAGNER

> CENTRES D'AFFAIRES ENTREPRISES, ÉCONOMIE SOCIALE

POUR TOUTES VOS CORRESPONDANCES :

SERVICE CLIENTS

15, avenue de la jeunesse
CS 30327
44703 Orvault Cedex

4A, rue du chêne Germain
35576 Cesson-Sévigné

Côtes d'Armor - Ille-et-Vilaine
Finistère
Loire-Atlantique
Maine-et-Loire
Mayenne - Sarthe
Morbihan
Vendée

> CENTRES D'AFFAIRES GRANDS COMPTES

CENTRE D'AFFAIRES GRANDS COMPTES ENTREPRISES

Avenue Amiral Réveillère
29200 Brest
Tél. : 02 57 29 09 41

180 TER, route de Vannes
44700 Orvault
Tél. : 02 49 79 01 41

4A, rue du chêne Germain
35576 Cesson-Sévigné Cedex
Tél. : 02 57 42 14 10

**CENTRE D'AFFAIRES GRANDS COMPTES INSTITUTIONNELS, SECTEUR PUBLIC,
LOGEMENT SOCIAL ET ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES**

180 TER, route de Vannes
44700 ORVAULT
Tél. : 02 49 79 00 99

4A, rue du chêne Germain
35576 Cesson-Sévigné Cedex
Tél. : 02 57 42 10 46

> CENTRES D'AFFAIRES IMMOBILIER PROFESSIONNEL

Nantes
180 TER route de Vannes
44700 ORVAULT
Tél. : 02 49 79 00 98

Rennes
4A, rue du chêne Germain
CS 17634
35576 Cesson-Sévigné Cedex
Tél. : 02 57 42 10 45

SOMMAIRE



1 BANQUE AU QUOTIDIEN



- 1.1. Compte courant et services associés.....6
- 1.2. Banque à distance & échange de données informatisées..... 12
- 1.3. Centralisation des recettes 15
- 1.4. Centralisation de trésorerie 15
- 1.5. Télécollecte de chèques..... 15
- 1.6. Opérations de paiement et d'encaissement..... 16
- 1.7. Instruments de paiements.....20
- 1.8. Dates de valeur (jours ouvrés) ...22
- 1.9. Solutions d'encaissement.....22

2 LES FINANCEMENTS



- 2.1. Cycle d'exploitation24
- 2.2. Engagements par signature25
- 2.3. Financement des investissements25
- 2.4. Garanties sur financements26
- 2.5. Financement locatif.....26
- 2.6. Financement partagé27

3 LES PLACEMENTS



- 3.1. Épargne bancaire28
- 3.2. Épargne financière28
- 3.3. Comptes titres28

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



Des experts à votre service..... <?>

5 LE COMMERCE INTERNATIONAL



- 5.1. Opérations avec l'étranger33
- 5.2. Trade - offres de services à l'international33
- 5.3. Opérations de change.....35
- 5.4. Avances en devises.....36
- 5.5. Change manuel.....36
- 5.6. Garanties internationales36
- 5.7. Offre Coface36
- 5.8. Frais annexes.....36

6 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



- 6.1. Recherche de document.....37
- 6.2. Location de coffre-fort.....37
- 6.3. iPaidThat..... 37

7 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT



- 7.1. Commission d'intervention38
- 7.2. Les incidents liés aux chèques ..38
- 7.3. Les incidents liés aux prélèvements et effets.....38
- 7.4. Opérations particulières.....39
- 7.5. Oppositions.....39

8 LEXIQUE



Lexique40

9 RÉSOUDRE UN LITIGE



- 9.1. Procédure de réclamation.....44
- 9.2. Procédure de médiation45

10 MENTIONS LÉGALES



Mentions légales46



> 1.1. COMPTE COURANT ET SERVICES ASSOCIÉS

TENUE DE COMPTE (FACTURATION TRIMESTRIELLE)

- Frais de tenue de compte en euros et compte en devises
 - Clientèle Entreprises, Logement Social, Entreprises Publiques Locales et Immobilier Professionnel **72,80 €/trimestre**
 - Clientèle Économie Sociale et Institutionnels **22,90 €/trimestre**
 - Clientèle Grands Comptes **Nous consulter**
 - Frais de tenue et de gestion de compte inactif⁽¹⁾ (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) **30,00 €/an**
- dans la limite du solde créditeur du compte**

- Commission de mouvement
 - Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs **0,20 % max.**
 - Minimum de perception **18,00 €/trimestre**
- Relevés de compte

	Format électronique ⁽²⁾	Format papier
Relevés mensuels	Gratuit	Gratuit
Relevés bimensuels		5,20 €/trimestre
Relevés décennaires		8,35 €/trimestre
Relevés hebdomadaires		15,60 €/trimestre
Relevés journaliers		62,40 €/trimestre

- Édition d'un relevé de compte au guichet **4,20 €/édition**
- Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable

BON À SAVOIR :

Frais d'actualisation du dossier administratif : commission annuelle d'actualisation de votre dossier juridique, administratif et comptable. Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

- Clientèle Economie Sociale et Institutionnels **80,00 €/an**
- Clientèle Grands Comptes Économie Sociale et Institutionnels **170,00 €/an**
- Clientèle Entreprise, Immobilier Professionnel et Entreprises Publiques Locales ayant un chiffre d'affaires :
 - inférieur à 3 millions d'euros **170,00 €/an**
 - compris entre 3 et 50 millions d'euros **225,00 €/an**
 - supérieur à 50 millions d'euros **400,00 €/an**
- Rémunération de compte
 - Service de rémunération **Nous consulter**
 - Conditions de rémunération **Nous consulter**

(intérêts perçus soumis à la fiscalité en vigueur)

- Autres prestations
 - Frais d'ouverture ou de clôture de compte courant **Gratuit**
 - Facture trimestrielle (relevé des prestations facturées) **Gratuit**
 - Édition d'un relevé de coordonnées bancaires (BIC/IBAN) **Gratuit**
 - Échelle de valeurs (calcul d'intérêts détaillé) **22,80 €/édition**
 - Récapitulatif annuel de frais **Gratuit**
 - Domilis Pro - service d'aide à la mobilité bancaire **Gratuit**
 - Lettres-chèques **Nous consulter**
 - Information annuelle des commissaires aux comptes **187,20 € TVA**
- Services bancaires de base **Gratuit**

Services bancaires définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte. Conditions d'accès définies dans le cadre de l'article L. 312-1 du code monétaire et financier.

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte.
- Un changement d'adresse par an.
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire.
- La domiciliation de virements bancaires SEPA.
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte.
- La réalisation des opérations de caisse.
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires.
- Les dépôts et les retraits d'espèces aux guichets ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte.
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA⁽¹⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance.
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte.
- Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise.
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(2) Sous réserve de la souscription du service « Digital Box ».

(1) Hors virement instantané.

LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES **TVA**

■ Bouquet Liberté Économie Sociale

Ce forfait comprend un ensemble de services pour la gestion de votre compte courant :

- Tenue de compte
- Service chéquier en envoi simple
- Relevés de compte mensuels
- Abonnement CE net Comptes
- Un Lecteur CAP (Carte A Puce)
- Une carte Secur@ccès
- Assurance Moyens de Paiement PRO PLUS⁽¹⁾
- Une carte Visa Business à débit différé⁽²⁾
- Abonnement et frais de mise en place du service CE net Remises

Cotisation mensuelle **28,50 €/mois**

Majoration de la cotisation :

- Avec le service PulCEo Connect **+4,70 €/mois**
- Avec le service PulCEo.fr **À partir de 20,00 €/mois**
- En cas de changement de carte et/ou par carte(s) supplémentaire(s)

Type de carte	Première carte	Cartes suivantes
Visa Business à débit différé	Incluse	+2,10 €/mois/carte supplémentaire
Visa Business à débit immédiat	+1,10 €/mois	+2,60 €/mois/carte supplémentaire
Visa Gold Business à débit différé	+6,00 €/mois	+6,20 €/mois/carte supplémentaire
Visa Gold Business à débit immédiat	+7,00 €/mois	+6,70 €/mois/carte supplémentaire
Visa Platinum à débit différé	+16,60 €/mois	+10,00 €/mois/carte supplémentaire

■ Bouquet Liberté Économie Sociale Plus

Ce forfait comprend les services du Bouquet Liberté Économie Sociale et l'information annuelle aux commissaires aux comptes

Cotisation mensuelle **38,40 €/mois**

Majoration de la cotisation :

- Avec le service PulCEo Connect **+4,70 €/mois**
- Avec le service PulCEo.fr **À partir de 20,00 €/mois**
- En cas de changement de carte et/ou par carte(s) supplémentaire(s)

Type de carte	Première carte	Cartes suivantes
Visa Business à débit différé	Incluse	+2,10 €/mois/carte supplémentaire
Visa Business à débit immédiat	+1,10 €/mois	+2,60 €/mois/carte supplémentaire
Visa Gold Business à débit différé	+6,00 €/mois	+6,20 €/mois/carte supplémentaire
Visa Gold Business à débit immédiat	+7,00 €/mois	+6,70 €/mois/carte supplémentaire
Visa Platinum à débit différé	+16,60 €/mois	+10,00 €/mois/carte supplémentaire

TVA Certains services inclus dans les offres groupées peuvent être soumis à TVA.

(1) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(2) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne.

■ Bouquet Liberté TPE

Offre réservée aux entreprises ayant un Chiffre d'Affaires annuel compris entre 750 000 € et 1,5 M €.

Ce forfait comprend un ensemble de services pour la gestion de votre compte courant :

- Tenue de compte
- Relevés de compte mensuels
- Service chéquier en envoi simple
- Assurance Securexpress⁽¹⁾
- Assurance Moyens de Paiement PRO PLUS⁽¹⁾
- Abonnement CE net Comptes
- Une carte Visa Business à débit différé⁽²⁾

Cotisation mensuelle **31,10 €/mois**

Majoration de la cotisation :

- Avec le service PulCEo Connect **+4,70 €/mois**
- Avec le service PulCEo.fr **À partir de 20,00 €/mois**
- En cas de changement de carte et/ou par carte(s) supplémentaire(s)

Type de carte	Première carte	Cartes suivantes
Visa Business à débit différé	Incluse	+2,10 €/mois/carte supplémentaire
Visa Business à débit immédiat	+1,10 €/mois	+2,60 €/mois/carte supplémentaire
Visa Gold Business à débit différé	+6,00 €/mois	+6,20 €/mois/carte supplémentaire
Visa Gold Business à débit immédiat	+7,00 €/mois	+6,70 €/mois/carte supplémentaire
Visa Platinum à débit différé	+16,60 €/mois	+10,00 €/mois/carte supplémentaire

■ Bouquet Premium TPE

Offre réservée aux entreprises ayant un Chiffre d'Affaires annuel compris entre 750 000 € et 1,5 M €.

Ce forfait comprend les services du Bouquet Liberté TPE, mais également :

- Exonération des commissions de mouvement
- Un Lecteur CAP (Carte A Puce) et une carte Secur@ccès
- Une carte Securexpress collaborateur
- Abonnement au service CE net Remises
- Une carte Visa Business à débit différé⁽²⁾

Cotisation mensuelle **56,90 €/mois**

Majoration de la cotisation :

- Avec le service PulCEo Connect **+4,70 €/mois**
- Avec le service PulCEo.fr **À partir de 20,00 €/mois**
- En cas de changement de carte et/ou par carte(s) supplémentaire(s)

Type de carte	Première carte	Cartes suivantes
Visa Business à débit différé	Incluse	+2,10 €/mois/carte supplémentaire
Visa Business à débit immédiat	+1,10 €/mois	+2,60 €/mois/carte supplémentaire
Visa Gold Business à débit différé	+6,00 €/mois	+6,20 €/mois/carte supplémentaire
Visa Gold Business à débit immédiat	+7,00 €/mois	+6,70 €/mois/carte supplémentaire
Visa Platinum à débit différé	+16,60 €/mois	+10,00 €/mois/carte supplémentaire

(1) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Assurance Securexpress sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(2) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne.

■ Bouquet Liberté Entreprise

Ce forfait comprend un ensemble de services pour la gestion de votre compte courant :

- Tenue de compte
- Service chéquier en envoi simple
- Relevés de compte mensuels
- Abonnement CE net Comptes
- Un Lecteur CAP (Carte A Puce)
- Une carte Secur@ccès
- Assurance Moyens de Paiement PRO PLUS⁽¹⁾
- Une carte Visa Business à débit différé⁽²⁾
- Abonnement et frais de mise en place du service CE net Remises
- Information annuelle aux commissaires aux comptes

Cotisation mensuelle **56,90 €/mois**

Majoration de la cotisation :

- Avec le service PulCEo Connect **+4,70 €/mois**
- Avec le service PulCEo.fr **À partir de 20,00 €/mois**
- En cas de changement de carte et/ou par carte(s) supplémentaire(s)

Type de carte	Première carte	Cartes suivantes
Visa Business à débit différé	Incluse	+2,10 €/mois/carte supplémentaire
Visa Business à débit immédiat	+1,10 €/mois	+2,60 €/mois/carte supplémentaire
Visa Gold Business à débit différé	+6,00 €/mois	+6,20 €/mois/carte supplémentaire
Visa Gold Business à débit immédiat	+7,00 €/mois	+6,70 €/mois/carte supplémentaire
Visa Platinum à débit différé	+16,60 €/mois	+10,00 €/mois/carte supplémentaire

■ Bouquet Liberté Groupe

Offre réservée aux entreprises appartenant à un groupe de sociétés, dont l'une d'elles au moins, cliente de la Caisse d'Épargne, a souscrit à l'offre groupée de services Bouquet Liberté Entreprise.

Ce forfait comprend un ensemble de services pour la gestion de votre compte courant :

- Tenue de compte
- Service chéquier en envoi simple
- Relevés de compte mensuels
- Un Lecteur CAP (Carte A Puce)
- Une carte Secur@ccès
- Abonnement CE net Comptes

Cotisation mensuelle **28,50 €/mois**

Majoration de la cotisation avec le service PulCEo Connect **+4,70 €/mois**

■ Forfait Services Association

Offre réservée aux associations ayant un budget annuel < 100 000 €.

Ce forfait comprend un ensemble de services pour la gestion de votre compte courant :

- Tenue de compte
- Relevés de compte mensuels
- Service chéquier en envoi simple
- Assurance Moyens de Paiement PRO PLUS⁽¹⁾
- Abonnement CE net Comptes

Cotisation mensuelle **3,85 €/mois**

Majoration de la cotisation avec le service PulCEo Connect **+4,70 €/mois**

■ Forfait Associatis Essentiel

Offre réservée aux associations ayant un budget annuel < 300 000 €.

Ce forfait comprend un ensemble de services pour la gestion de votre compte courant :

- Tenue de compte
- Relevés de compte mensuels
- Service chéquier en envoi simple
- Abonnement CE net Comptes
- Un Lecteur CAP (Carte A Puce)
- Une carte Secur@ccès
- Assurance Moyens de Paiement Associatis⁽¹⁾,
- Protection et assistance juridique⁽²⁾,
- Seuil de déclenchement d'agios (5,00 €/trimestre)

Cotisation mensuelle **7,80 €/mois**

Majoration de la cotisation :

- Avec le service CE net Remises (Frais de mise en place du service et abonnement).... **+11,25 €/mois**
- Avec le service PulCEo Connect **+4,70 €/mois**
- Avec une ou plusieurs carte(s)⁽³⁾ :

Type de carte	Majoration
Retrait Associatis	+0,75 €/mois/carte
Visa Business Associatis	+1,80 €/mois/carte
Visa Business à débit différé	+2,00 €/mois/carte
Visa Business à débit immédiat	+2,50 €/mois/carte
Visa Gold Business à débit différé	+6,15 €/mois/carte
Visa Gold Business à débit immédiat	+6,70 €/mois/carte

(1) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(2) Protection et assistance juridique est un contrat de Covéa Protection Juridique, entreprise régie par le code des assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne.

> 1.2. BANQUE À DISTANCE & ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES

BANQUE À DISTANCE

BON À SAVOIR :

Solution sécurisée et facile d'utilisation, l'offre de Banque à Distance Caisse d'Épargne permet de consulter et gérer les opérations bancaires simples au quotidien⁽¹⁾.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes et aux produits et services détenus.
- Vous réalisez en quelques clics vos opérations bancaires.
- Vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de l'espace et définissez pour chacun d'eux, les droits d'utilisation dont ils disposent.
- Vous bénéficiez de moyens d'authentification renforcés pour réaliser certaines opérations.

L'espace de banque à distance est accessible depuis le portail www.caisse-epargne.fr et depuis l'application mobile et disponible 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

■ CE net Comptes	
- Abonnement.....	9,05 €/mois
- Filiale gérée par abonnement ⁽²⁾	2,00 €/filiale/mois
- Frais de modification sur l'abonnement CE net Comptes.....	10,00 €/acte
- Option gestion de portefeuille en bourse.....	Gratuit
- Service Digital Box ⁽³⁾	Gratuit
■ CE net Secteur Public	
- Abonnement.....	Gratuit
■ PulCEo Connect TVA	

BON À SAVOIR :

Pulceo Connect permet l'agrégation de comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Pulceo Connect est un service accessible par internet. Il fonctionne sans EDI et donc sans abonnement EBICS.

- Abonnement.....	9,40 €/mois
- Option : gestion du risque commercial.....	10,00 €/mois
■ CE net Remises ⁽⁴⁾	

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE NET Remises qui inclut les fonctionnalités du service CE NET Comptes.

- Frais de mise en place du service.....	50,00 € TVA
- Abonnement : dépôt de remises et saisie en ligne.....	19,25 €/mois

(1) La gestion des comptes en ligne ne recouvre pas le marché Secteur Public.

(2) Nécessité d'un mandat accordé à l'abonné.

(3) Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

(4) Intègre les fonctionnalités du service CE net Comptes.

- Filiale gérée par abonnement ⁽¹⁾	2,00 €/filiale/mois
- Frais de modification sur l'abonnement CE net Remises :	
- Avenant simple.....	10,00 €
- Avenant complexe (plus de 10 modifications simultanées).....	30,00 €

ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE

BON À SAVOIR :

PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo.fr implique un abonnement CE net EDI (EBICS).

■ PulCEo.fr TVA	
- Frais de mise en place du service.....	À partir de 200,00 €
- Abonnement au socle de services ⁽²⁾	40,00 €/mois
- Frais d'avenant, de reconfiguration ou de réinstallation.....	Nous consulter
- Options :	
- Banques supplémentaires.....	10,00 €/mois/banque
- Comptes supplémentaires.....	10,00 €/mois/tranche de 10 comptes
- PulCEo Mobile élargi.....	Gratuit
- Durée d'historique étendue.....	10,00 €/mois et par mois supplémentaire
- Service E-facturation ⁽³⁾	Nous consulter

BON À SAVOIR :

Souscription à la carte de services de gestion de compte et d'échanges de données informatisées. À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, vous pouvez par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par la Caisse d'Épargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR...

■ CE Net EDI	
- Frais de mise en place du service.....	50,00 € TVA
- Abonnement.....	40,00 €/mois ⁽⁴⁾ TVA
- Option EBICS T (confirmation via CE Net).....	Gratuit
- Option EBICS TS (confirmation par certificat électronique).....	Gratuit
■ SWIFTNet Fin ou fileAct.....	
- Frais de mise en place du service.....	900,00 € TVA
- Abonnement.....	100,00 €/mois TVA
■ Pe SIT.....	Nous consulter

■ Jedeclare.com

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les experts comptables adhérents.

- Frais d'adhésion au service.....	Gratuit
------------------------------------	---------

(1) Nécessité d'un mandat accordé à l'abonné.

(2) Intègre les fonctionnalités de base, hébergement, maintenance, support et inclut une banque tierce, 20 comptes paramètres, un utilisateur PulCEo Mobile et 13 mois de durée d'historique.

(3) Sous réserve de disponibilité.

(4) Gratuit en cas de détention d'un abonnement PulCEo.fr

■ Autres prestations et services

- Frais de modification sur l'abonnement CE net EDI :	
- Avenant simple.....	10,00 €
- Avenant complexe (plus de 10 modifications simultanées).....	30,00 €
- Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus, ..).....	Gratuit
- Relevés de compte format CFONB, xml, PDF.....	Gratuit
- Relevés de compte format MT940.....	Nous consulter TVA
- Réception par la Caisse d'Épargne de MT101 en provenance de banques tierces :	
- Frais de mise en place.....	100,00 € TVA
- Abonnement et frais par opération.....	Nous consulter TVA
- Envoi par la Caisse d'Épargne de MT940 vers des banques tierces :	
- Frais de mise en place.....	100,00 € TVA
- Abonnement et frais par relevé.....	Nous consulter TVA
- Abonnement experts comptables (rapatriement des relevés de comptes).....	Nous consulter TVA
- Services complémentaires.....	Nous consulter
- Suivi SWIFT GPI	
- Abonnement.....	5,00 €/mois TVA
- Relevé intraday	
- Abonnement.....	20,00 €/compte/mois
- Service de protection ⁽¹⁾	Nous consulter TVA

SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

BON À SAVOIR :

Les solutions de sécurisation garantissent votre identité lors de la réalisation d'opérations sur Internet et facilitent vos échanges dématérialisés au quotidien. Elles permettent notamment de sécuriser vos opérations sur les différents canaux de banque à distance Caisse d'Épargne (EBICS, CE net) en apportant une authentification forte et/ou en apposant une signature électronique.

- Secur'Pass : solution d'authentification forte pour sécuriser vos opérations en ligne depuis votre application mobile⁽²⁾.
- Certificat électronique Certiceo : ce certificat est accepté par la plupart des établissements bancaires français et est également reconnu pour les télé-procédures administratives.
- Lecteur de carte CAP associé à la carte d'authentification Secur@ccès : solution déconnectée ne nécessitant aucune installation sur votre poste informatique.

■ Secur'Pass.....	Gratuit
■ Sécurisation des opérations en ligne par SMS.....	Gratuit
■ Authentification secur@ccès et lecteur CAP TVA	
- Lecteur CAP (carte à puce).....	16,65 €
- Carte secur@ccès.....	7,60 €/an
- Frais d'opposition de la carte secur@ccès par la banque.....	41,60 €
- Frais de refabrication carte secur@ccès ⁽³⁾	7,60 €
- Réédition de code confidentiel carte en agence.....	9,80 €

(1) Sous réserve de disponibilité.

(2) Sous réserve d'éligibilité.

(3) Frais en cas de remplacement (suite à une perte ou une destruction).

■ Certificat électronique TVA

- CERTICEO certificat électronique (valable 3 ans).....	110,00 €
- Certificat SWIFT 3 Skey USB NG Pro (valable 3 ans).....	110,00 €
■ Certificat dans le Cloud.....	Nous consulter TVA
■ Authentification forte par clé FIDO 2.....	Nous consulter TVA

> 1.3. CENTRALISATION DES RECETTES

INTEGRAL CASH RECETTE.....	Nous consulter
----------------------------	----------------

DÉFINITION :

Integral Cash Recette vous permet de centraliser automatiquement les recettes de vos établissements implantés sur l'ensemble du territoire en un point unique. Cette offre vous dispense d'ouvrir des comptes bancaires dans les autres Caisses d'Épargne et vous permet d'identifier l'origine des dépôts, grâce à une référence que vous aurez vous-même choisie pour chaque établissement remettant.

> 1.4. CENTRALISATION DE TRÉSORERIE

INTEGRAL CASH POOLING.....	Nous consulter
----------------------------	----------------

DÉFINITION :

- Integral Cash Pooling Physique : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différentes Caisses d'Épargne, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et ainsi, d'optimiser sa rentabilité.
- Integral Cash Pooling Notionnel : vous permet de réduire vos frais financiers par le biais d'une échelle d'intérêts fusionnés réalisée sur l'ensemble des comptes de votre Groupe ouverts dans différentes Caisses d'Épargne, sans transfert effectif de fonds.

CASH POOLING GROUPE.....	Nous consulter
--------------------------	----------------

DÉFINITION :

- Cash Pooling Groupe : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différents établissements du Groupe BPCE, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.

> 1.5. TÉLÉCOLLECTE DE CHÈQUES

■ Télécollecte images chèques.....	Nous consulter
------------------------------------	----------------

TLMC

DÉFINITION :

La Télétransmission de Lignes Magnétiques Chèques (TLMC) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via votre solution EDI (CE net Remises, CE net EDI) en complément des remises physiques.

■ Frais de mise en place du service.....	150,00 €
■ Frais de traitement.....	16,00 €/1 000 chèques

CHPR

DÉFINITION :

La télécollecte CHPR (Check Protocol) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi de fichiers en complément des remises physiques.

- Frais de mise en place du service **150,00 €**
- Frais de traitement **16,00 €/1 000 chèques**

> 1.6. OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

RETRAITS D'ESPÈCES

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque **Gratuit**
- Retrait d'espèces par carte au distributeur automatique de billet
 - En France et à l'étranger dans la zone euro **Gratuit**
 - À l'étranger hors zone euro **2,80 % du retrait + commission fixe 3,30 €/opération**
- Retrait d'espèces au guichet d'autres banques (cash advance)
 - En France et à l'étranger dans la zone euro **6,50 €**
 - À l'étranger hors zone euro **2,80 % du retrait + commission fixe 6,50 €/opération**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique **5,25 €**

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- Chèques
 - Paiement d'un chèque **Gratuit**
 - Frais d'émission d'un chèque de banque **15,60 €**
- Paiements par carte
 - En euros dans un pays de la zone euro **Gratuit**
 - En devises ou en euros hors zone euro :
 - Commission proportionnelle **2,80 %**
 - Avec un maximum de perception par transaction **6,50 €**
- Effets de commerce
 - Effet non domicilié **18,10 €**
 - Effet réclamé ou prorogé **18,10 €**
 - Bon à payer ponctuel (Papier) **15,60 €**
 - Bon à payer ponctuel (Banque à distance) **10,40 €**
- Titre interbancaire de paiement (TIP SEPA)
 - Frais par prélèvement reçu TIP SEPA **Gratuit**

■ Virements

DÉFINITION :

- **Virements euros de compte à compte** : transferts de fonds entre 2 comptes ouverts au nom de la même personne morale dans la Caisse d'Épargne.
- **Virements SEPA** : transferts de fonds en euros entre deux comptes bancaires situés dans l'espace SEPA ou entre un compte situé en France et un compte situé dans les COM. Le délai de traitement est de 1 jour entre le moment de réception de l'ordre et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire.
- **Virements SEPA Jour** : virements SEPA dont la date d'exécution, le moment de réception de la remise en Caisse d'Épargne et la date d'échange vers la banque destinataire sont effectués le même jour J.
- **Virements SEPA spéciaux** : virements SEPA ayant pour objet le règlement de salaires, URSSAF ou TVA, échangés en interbancaire au plus tôt en fonction de la date d'exécution et du moment de réception de la remise en J.
- **Virements euros tiers urgent UE** : transferts de fonds en euros vers une banque de l'Union européenne, le jour de la réception de l'ordre sous conditions du respect de l'heure limite définie par la Caisse d'Épargne.
- **Virements de trésorerie euros UE** : tout virement d'équilibrage en France et en euros en faveur du Client ou d'une filiale adhérente et résidente en France ou dans l'Union européenne, au débit des comptes tenus dans les livres de la banque et au crédit des comptes intra-groupe prédéterminés, échangé en J (J= jour d'exécution demandé).
- **Le moment de réception** correspond au jour ouvrable de réception par la Caisse d'Épargne de l'ensemble des éléments suivants : fichier d'ordres correct, provision en compte, date exécution souhaitée, et confirmation de l'ordre par signature électronique ou à défaut de la télécopie de confirmation de l'ordre.
- **La date d'exécution** souhaitée correspond à la date de traitement de l'ordre par la banque souhaitée par le donneur d'ordre, sous condition que cette date corresponde à un jour ouvrable.

	Frais par opération		
	Centre d'Affaires	Banque à distance sur internet	Télétransmission
Virement de compte à compte	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA classique	6,80 €	0,21 €	0,21 €
Virement SEPA jour		0,42 €	0,42 €
Virement SEPA spécial		0,21 €	0,21 €
Virement SEPA permanent	1,56 €	0,21 €	
Virement SEPA instantané ⁽¹⁾ :	Jusqu'à 5 000 €	6,80 € + 1,05 €	1,05 €
	De 5 000 € à 30 000 €	6,80 € + 3,15 €	3,15 €
	De 30 000 € à 100 000 €	6,80 € + 10,40 €	10,40 €
Virement SEPA SCT Accélééré			0,50 €
Virement de trésorerie euro France et U.E.	21,65 €	6,40 €	6,40 €
Virement tiers urgent euro France et U.E.	21,65 €	6,40 €	6,40 €

- Service de protection des virements - lutte contre la fraude⁽¹⁾ **Nous consulter**
- Frais de modification/suppression d'un virement SEPA permanent **10,70 €**
- Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire) **12,80 €**
- Annulation/modification d'une opération/remise avant traitement **5,45 €**
- Révocation/modification d'un virement avant émission/exécution/traitement **5,45 €**
- Frais de forçage sur virement de trésorerie télétransmis via EDI **31,20 €/opération**

(1) Sous réserve de disponibilité.

■ Prélèvements SEPA

DÉFINITION :

- **Le prélèvement SEPA** est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.
- **Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B** est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le débiteur du créancier signe un mandat de prélèvement SEPA interentreprises qu'il doit obligatoirement faire enregistrer auprès de sa banque. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

	Centre d'Affaires	Banque à Distance sur internet	Par télétransmission
Paiement d'un prélèvement	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Mise en place du service gestion des créanciers (ajout/modification) :			
- Autorisés (liste blanche)	19,80 €	Gratuit	
- Non autorisés (liste noire)	19,80 €	19,80 €	
Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA	19,80 €		
Refus de tout prélèvement SEPA	19,80 €		
Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance	Gratuit		
Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée TVA	21,35 €		
Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA	Nous consulter		
Mise en place/modification/annulation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	10,85 €	Gratuit	

- Rejet d'un prélèvement SEPA **Voir rubrique « Incidents de fonctionnement »**

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

- Remises de chèques et espèces en agence
 - Remise de chèques (hors prestations particulières) **Gratuit**
 - Cachet d'endossement **38,80 €/cachet TVA**
 - Securexpress Assurance⁽¹⁾ **27,40 €/an**
 - Service « Dépôt Securexpress » **Gratuit**

(1) Securexpress Assurance est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

- Service « Securexpress »⁽¹⁾⁽²⁾ regroupant : **64,50 €/an TVA**
 - Cachet d'endossement
 - Assurance attachée à Securexpress⁽¹⁾
 - Service « Dépôt Securexpress »
- Cotisation carte de dépôt Securexpress **8,35 €/an TVA**
- Refabrication de carte de dépôt Securexpress **8,35 € TVA**
- Frais de gestion grands remettants chèques et espèces **Nous consulter**
- Remises d'espèces hors agence par crédit sur fichier
 - Frais de mise en place du service **150,00 €**
 - Commission sur montant valorisé annuel **0,10 %**
- Virements
 - Réception d'un virement SEPA **Gratuit**
 - Réception de virement de trésorerie euro en provenance de la zone euro **Gratuit**
- Prélèvements SEPA

	Frais par opération		
	Centre d'Affaires	Banque à distance sur internet	Télétransmission
Prélèvement SEPA CORE	6,80 €	0,21 €	0,21 €
Prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	9,60 €	0,26 €	0,26 €

- Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) **41,60 € TVA**
- Frais de mise en place/modification/suppression d'un échéancier **10,70 €/opération**
- Frais d'annulation ou de modification d'une remise ou opération avant traitement **5,45 €/opération**
- Frais d'annulation suite à une opération émise à tort **12,80 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA CORE ou B2B (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance/contestation débiteur) **10,40 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) pour contestation débiteur en procédure exceptionnelle **21,35 €/opération**
- Intervention sur fichier non conforme **22,90 €/correction**
- Frais de recherche de preuve auprès du créancier pour contestation sur prélèvement non autorisé sans restitution du mandat valide par le créancier **21,35 € TVA**
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA **Nous consulter**
- Relevé de prélèvement impayé **Gratuit**
- Service de représentation automatique des prélèvements SEPA SDD CORE impayés pour défaut de provision⁽³⁾ :
 - Abonnement **5,00 €/mois TVA**
 - Frais de représentation d'un prélèvement impayé **0,65 €/opération TVA**
- Titre interbancaire de paiement (TIP SEPA)
 - Frais de rejet reçus suite à l'émission d'un TIP SEPA **10,40 €/opération**

(1) Securexpress Assurance est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(2) L'assurance n'est pas soumise à TVA.

(3) Sous réserve de commercialisation.

1 BANQUE AU QUOTIDIEN

- SEPAmail Diamond (vérification des coordonnées bancaires - IBAN - via SEPAmail.eu)
 - Frais de raccordement à l'API..... **Selon devis**
 - Vérification d'un IBAN français - service «high»⁽¹⁾..... **0,50 €/demande⁽³⁾ TVA**
 - Vérification d'un IBAN français - service «low»⁽²⁾..... **0,35 €/demande⁽³⁾ TVA**
 - Vérification d'un IBAN Établissement étranger adhérent Sepamail..... **0,35 €/demande⁽³⁾ TVA**
- Effets de commerce
 - Remise d'effet :
 - Support papier..... **14,60 €/effet**
 - Par Échange de Données Informatisées (EDI)..... **0,47 €/effet**
 - Remise de billet financier..... **8,55 €**
 - Autres opérations sur effet..... **18,10 €/opération**
(Remise d'effet non domiciliée, effet réclamé ou prorogé, avis d'acceptation, de modification, réception d'effet impayé, restitution de LCR)

> 1.7. INSTRUMENTS DE PAIEMENTS

CHÈQUES

- Délivrance de chéquier en agence/centre d'affaires..... **Gratuit**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier..... **Gratuit**
- Carnet de remises de chèques (hors prestations particulières)..... **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier ou de carnet de remises de chèques :
 - Envoi simple..... **Gratuit**
 - Envoi en recommandé avec AR..... **10,40 €**
- Fabrication de lettres-chèques..... **Nous consulter**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les 2 mois à compter de la mise à disposition en agence ou en Centre d'Affaires..... **7,80 €**

CARTES

■ Cotisations cartes

	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum
Débit différé	48,25 €/an	147,80 €/an	238,90 €/an
Débit immédiat	61,05 €/an	160,70 €/an	-

- Carte de retrait Associatis..... **17,70 €/an**
- Carte Visa Business Associatis..... **42,85 €/an**
- Carte Visa Business à contrôle de solde systématique..... **42,85 €/an**

Gratuit dans le cadre de l'offre « services bancaires de base »

- Opérations diverses
 - Service e-carte bleue (sécurisation des achats sur internet)..... **12,50 €/an**
 - Refabrication de carte défectueuse..... **Gratuit**
 - Refabrication de carte avant échéance pour autre motif..... **13,55 €**
 - Fabrication de carte en accéléré..... **58,25 €**
 - Réédition du code confidentiel carte en agence..... **9,90 €**
 - Afficher le code confidentiel de la carte depuis l'application mobile⁽¹⁾..... **Gratuit**
 - Remise de carte en agence..... **Gratuit**
 - Envoi de carte bancaire en recommandé avec AR..... **7,95 €/envoi**
 - Modification temporaire⁽²⁾ des plafonds de retrait et/ou de paiement par carte en agence... **20,80 €**
- CARTE CORPORATE (SOUS RÉSERVE DE DISPONIBILITÉ)..... Nous consulter**

BON À SAVOIR :

L'offre de services Carte Corporate optimise la gestion des frais professionnels des entreprises et ceux des collaborateurs de manière simple et efficace.

- CARTE ACHAT PUBLIC..... Nous consulter**

BON À SAVOIR :

L'offre de services Carte Achat Public est une solution globale permettant aux entités publiques d'optimiser et rationaliser le paiement des commandes de biens et services par l'utilisation de cartes bancaires. L'offre respecte les règles de la comptabilité publique.

ASSURANCES

BON À SAVOIR :

L'assurance moyens de paiement « Pro Plus » couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierges, détenues sur un compte selon conditions particulières et générales du service.

- Cotisation à une Assurance Moyens de Paiement « Pro Plus »⁽³⁾..... **20,30 €/an/compte**
- Cotisation à une Assurance Moyens de Paiement Associatis⁽³⁾
(réservée à la clientèle Économie Sociale)..... **16,30 €/an/compte**
- Protection et Assistance Juridique⁽⁴⁾ (réservée à la clientèle Économie Sociale)..... **60,00 €/an**

(1) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance et d'être équipé de Secur'Pass.

(2) Pour une durée de 30 jours.

(3) Assurance Moyens de Paiement Associatis et Assurance Moyens de Paiement Pro Plus sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(4) Protection et Assistance Juridique est un contrat de Covéa Protection Juridique, entreprise régie par le Code des Assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

> 1.8. DATES DE VALEUR (JOURS OUVRÉS)

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Opérations	Crédit	Débit
Espèces	J	J
Chèques compensables en France	J + 1 ouvré ⁽¹⁾	J
Virements	J	J
Prélèvements	J	J
Effets domiciliés		E
Remise d'effets à l'encaissement	E + 4 calendaires ⁽²⁾	
Remise d'effets à l'escompte	J + 1 calendaire ⁽²⁾	
Délai d'indisponibilité ou d'encaissement sur remise de chèque sur compte courant ⁽³⁾	15 jours ouvrés ⁽¹⁾	

(J : date de comptabilisation. E : date d'échéance de l'effet.)

> 1.9. SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT

ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE D'ACCEPTATION

- Le contrat monétique accepteur
 - Commission monétique..... **Nous consulter**
 - Frais sur contrat inactif..... **20,00 €/an/contrat**
 - Relevé annuel des frais d'encaissement cartes (RAFEC)..... **Gratuit**
 - Relevé mensuel des frais d'encaissement cartes (RMFEC)..... **Gratuit**

■ Location de terminaux de paiement électronique (TPE)

La Caisse d'Épargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électronique en location avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique.

- Location de TPE (Premium, fixe, GPRS, Internet Protocol, sans contact)..... **À partir de 16,00 € TVA**
- Frais d'installation de logiciels spécifiques..... **À partir de 15,00 € TVA**
- Frais de dossier..... **50,00 € TVA**
- Commission monétique..... **Nous consulter**
- Tap to Pay⁽⁴⁾..... **Nous consulter**

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone ou une tablette

■ Paiement pour la Location de Biens et Services (PLBS)..... **Nous consulter TVA**

L'offre PLBS est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

■ Paiement « N fois » avec ONEY⁽⁵⁾..... **Nous consulter**

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec ou sans frais.

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1er janvier jusqu'au 31 décembre.

(3) La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Épargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Épargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte courant.

(4) Sous réserve de commercialisation.

(5) Service de la société Oney Bank, proposé par la Caisse d'Épargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès d'Oney Bank.

■ HEOH⁽¹⁾..... **Nous consulter**

L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE, ..., ainsi que pour encaisser des pourboires depuis un terminal de paiement.

■ PAIEMENT « DCC » avec PLANET PAYMENT⁽²⁾ (sous réserve de disponibilité)..... **Nous consulter**

Paiement « DCC » est un service de change dynamique au point de vente.

■ Prestations associées ou complémentaires

- Gestion des impayés Cartes Bancaires commerçant..... **65,00 €/dossier**
- Retraitement sur facturation suite erreur client..... **15,00 €/dossier TVA + 1,00 €/facturette**

E-COMMERCE

Une gamme de solutions simples et sur-mesure pour développer vos encaissements sécurisés en ligne, en toute confiance.

■ SP PLUS et JePaieEnLigne

- Frais de mise en service :

- SP PLUS..... **100,00 € TVA**
- JePaieEnLigne..... **100,00 € TVA**

- Abonnement mensuel :

- SP PLUS..... **20,00 €/mois TVA**
- JePaieEnLigne..... **7,00 €/mois TVA**

- Frais liés aux transactions :

- Coût par transaction..... **0,13 €/transaction TVA**
- Commission monétique..... **Nous consulter**

- Options (pilote des risques, fichier reporting, service saisonnier, web services, push mail, paiement VPC, cartes privatives, ...)..... **Nous consulter TVA**

■ PAYPLUG⁽³⁾..... **Nous consulter TVA**

Développez votre activité internet avec PayPlug, une solution simplifiée pour encaisser en ligne les paiements par carte de vos clients.

■ IZ e-commerce⁽⁴⁾..... **nous consulter TVA**

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de la Caisse d'Épargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

CE BOOST PAY BUSINESS⁽⁵⁾..... **Nous consulter TVA**

Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant, avec un unique équipement qui réunit un terminal de paiement électronique et un logiciel de caisse enregistreuse.

Solution à découvrir sur www.ce-boost-pay.fr.

CE BOOST FID..... **Nous consulter TVA**

Solution de fidélisation de la clientèle du professionnel.

(1) Heoh est un service de Heoh Payments proposé par la Caisse d'Épargne.

(2) Service de la société Planet Payment France, proposé par la Caisse d'Épargne.

(3) Service de la société Payplug Enterprise, proposé par Caisse d'Épargne.

(4) Service de la société Régicom, proposé par la Caisse d'Épargne.

(5) CE Boost Pay Business est une offre de BPCE Payment Services distribuée par la Caisse d'Épargne.

2 LES FINANCEMENTS



> 2.1. CYCLE D'EXPLOITATION

DÉCOUVERT

■ Frais de dossier (en % du montant du concours)	1,00 % (min. 300,00 €)
■ Commission d'engagement	1,00 % (min. 300,00 €)
■ Frais de renouvellement du concours	0,50 % (min. 150,00 €)
■ Commission du plus fort découvert (calculée sur le solde débiteur le plus important, en valeur, de chaque mois).....	0,15 % max.
■ Commission de dépassement de découvert (calculée au prorata du nombre de jours débiteurs au-delà de l'autorisation).....	4,00 %
■ Commission d'immobilisation (commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période).....	1,50 %
■ Commission de non-utilisation (calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert, perçue à chaque arrêté trimestriel).....	0,60 %
■ Taux d'intérêt du découvert autorisé ⁽¹⁾	Nous consulter
■ Taux d'intérêt du découvert non autorisé . Taux maximum autorisé par la législation en vigueur	

ESCOMPTE

■ Frais de dossier (en % du montant du concours)	1,00 % (min. 300,00 €)
■ Commission d'engagement	1,00 % (min. 300,00 €)
■ Frais de renouvellement du concours	0,50 % (min. 150,00 €)
■ Commission de non-utilisation (calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert, perçue à chaque arrêté trimestriel).....	0,60 %
■ Taux d'intérêt d'escompte.....	Nous consulter
■ Minimum d'intérêts perçus.....	6,60 €/effet
■ Minimum d'intérêts perçus en cas de prolongation d'effet escompté.....	5,40 €/effet
■ Minimum de jours lors du décompte d'agios	10 jours

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILLY)

BON À SAVOIR :

La loi Dailly vous permet de céder vos créances professionnelles à la Caisse d'Épargne, soit pour effectuer une opération d'escompte, soit à titre de garantie, et de bénéficier dans les meilleurs délais d'un financement adossé à vos créances commerciales.

- Frais de dossier (en % du montant du concours).....	1,00 % (min. 300,00 €)
- Frais par bordereau de cession.....	20,00 €
- Commission de service	20,00 €/créance
- Commission de notification ou d'acceptation.....	20,00 €/créance
- Intervention sur événement (prorogation, impayé, ...)	20,00 €/créance
- Édition d'un échéancier mensuel d'encours.....	20,00 €
- Taux d'escompte Dailly	Nous consulter
- Frais de renouvellement.....	0,50 % (min. 150,00 €)

(1) Voir le Lexique pour un exemple d'un calcul du taux effectif global (T.E.G.).

GESTION DU POSTE CLIENTS..... Nous consulter

BON À SAVOIR : financement de vos factures

La Caisse d'Épargne vous propose des solutions adaptées à la gestion et à la sécurisation de votre poste clients : ciblage de nouveaux prospects, informations sur la santé financière de vos clients, prospects ou fournisseurs en France ou à l'international, assurance contre le risque d'impayés.

- Facturage FACTUREA : pour assurer, financer et gérer votre poste clients
- Flash Factures : solution de financement en ligne de la facture
- Assurance-crédit (EASYLINER et TRADELINER) : pour protéger vos créances clients contre le risque d'impayés sur vos opérations domestiques et internationales
- Renseignement commercial et recouvrement VISIONDEV : pour connaître et suivre en ligne la santé financière de vos clients et prospects

> 2.2. ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

GARANTIES ÉMISES PAR LA CAISSE D'ÉPARGNE

Cautions bancaires, garanties à première demande, garanties financières

■ Commission d'engagement pour caution bancaire émise (en pourcentage du montant de l'engagement délivré)	2,00 %/an
■ Commission d'engagement pour garantie à 1 ^{re} demande (en pourcentage du montant de l'engagement délivré)	3,00 %/an
■ Frais de dossier.....	1,00 % du montant de l'engagement délivré (min. 80,00 €)
■ Frais d'édition dans le cadre d'une ligne accordée.....	15,40 €
■ Frais de renouvellement.....	0,50 % du montant de l'engagement délivré (min. 150,00 €)

> 2.3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

FRAIS DE MISE EN PLACE

■ Frais de dossier crédit	1,00 % du montant de l'opération (min. 500,00 €)
■ Frais d'avenant	0,50 % du capital restant dû (min. 300,00 €)

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES SUR CRÉDIT

■ Indemnités de réaménagement de taux.....	Nous consulter
■ Duplicata d'un contrat	49,60 €
■ Réédition du tableau d'amortissement (hors édition pour modularité d'échéance à date anniversaire)	20,60 €
■ Changement de compte de prélèvement	20,60 €
■ Changement de date de prélèvement	20,20 €
■ Simulation de décompte d'un remboursement anticipé.....	37,20 €
■ Indemnité de remboursement anticipé.....	Selon conditions contractuelles
■ Frais de relance échéance impayée	19,10 €

2 LES FINANCEMENTS

ASSURANCE DES EMPRUNTEURS⁽¹⁾ Nous consulter

L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléas de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

> 2.4. GARANTIES SUR FINANCEMENTS

S'ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription, les frais inscription initiale, modificative ou de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

■ Mise en place d'une caution personnelle (physique ou morale)	48,00 €/acte
■ Prise de garanties société de caution mutuelle.....	Nous consulter
■ Nantissement de fonds de commerce.....	385,00 €/acte
■ Nantissement de valeurs ou de contrats :	
- Détenus à la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire.....	56,00 €/compte
- Détenus hors de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire	203,00 €/compte
■ Nantissement de parts de SCI et SCPI.....	557,00 €/acte
■ Nantissement d'actions	222,00 €/acte
■ Nantissement de parts de sociétés autres	410,00 €/acte
■ Nantissement de clause bénéficiaire	462,00 €/acte
■ Gage sans dépossession de bien(s) corporel(s)	385,00 €/acte
■ Gage sur véhicule	250,00 €/acte
■ Frais de constitution d'hypothèque, d'hypothèque maritime/fluviatile/aérienne.....	Nous consulter
■ Constitution d'acte (promesse hypothécaire, blocage de compte courant d'associé, délégation de caution actif/passif, cession Dailly à titre de garantie.....)	39,00 €/acte
■ Renouvellement des garanties	Selon garanties
■ Mainlevée de nantissement de fonds de commerce/actions de sociétés.....	328,00 €
■ Autres types de mainlevées	107,00 €
■ Attestations diverses (sur demande notaire, avocat.....)	20,60 €
■ Prise de garantie pour compte commun dans le cadre d'un pool bancaire	100,00 €/garantie
■ Rédaction d'une convention d'égalité de rang ou d'agent des sûretés dans le cadre d'un pool bancaire.....	50,00 €
■ Warrant agricole.....	300,00 €

> 2.5. FINANCEMENT LOCATIF

CRÉDIT BAIL IMMOBILIER..... Nous consulter **TVA**

CRÉDIT BAIL MOBILIER **TVA**

■ Frais de dossier.....	2,00 % du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de 50,00 €
■ Publicité légale crédit-bail/location (greffe du tribunal de Commerce).....	23,00 €
Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'adresse du siège social.	
■ Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement).....	250,00 €
■ Annulation ou modification d'assurance	50,00 €

■ Mainlevée d'opposition :	
- Contrat couvert par notre assurance groupe.....	Gratuit
- Contrat non couvert par notre assurance groupe.....	50,00 €
■ Gestion d'un sinistre matériel :	
- Contrat couvert par notre assurance groupe.....	Gratuit
- Contrat non couvert par notre assurance groupe.....	150,00 €
■ Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) :	
- Contrat couvert par notre assurance groupe.....	Gratuit
- Contrat non couvert par notre assurance groupe.....	50,00 €
■ Réédition de documents (contrats, échéanciers...) ⁽¹⁾	50,00 €
■ Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren).....	35,00 €
■ Changement d'immatriculation (inclus duplicata de certificat).....	50,00 €
■ Radiation de publicité ou de gage ⁽²⁾	35,00 €
■ Modification de la date d'échéancement (hors intérêts intercalaires).....	50,00 €
■ Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement ⁽²⁾	50,00 €
■ Changement du mode de règlement ⁽³⁾ :	
- De chèque ou virement à prélèvement	Gratuit
- De prélèvement à chèque	250,00 €
- De prélèvement à virement	250,00 €
■ Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet ⁽¹⁾⁽³⁾	50,00 €
■ Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu...), autorisation de sortie du territoire ⁽³⁾	50,00 €
■ Renseignements recherchés pour un tiers (expert-comptable, commissaire aux comptes).....	75,00 €
■ Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽³⁾	250,00 €
■ Modification du plan de remboursement ⁽³⁾	250,00 €
■ Modification ou mainlevée de garantie ⁽³⁾	250,00 €
■ Avenant au contrat ou autorisation de sous-location (changement d'actionariat, de gérant, d'assuré) ⁽³⁾	250,00 €
■ Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽³⁾	250,00 €
■ Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00 €

LEASE BACK..... Nous consulter

LOCATION LONGUE DURÉE Nous consulter **TVA**

> 2.6. FINANCEMENT PARTAGÉ (CAISSE D'ÉPARGNE TENEUR DE PLUME)

■ Commission teneur de plume et agent des sûretés.....	0,50 % du montant total du financement (min. 5 000,00 €/max. 10 000,00 €)
■ Commission de participation	0,20 % du montant du financement prélevée par chaque banque pour sa quote-part
■ Autres commissions (d'utilisation, de non utilisation)	Nous consulter
■ Frais de garantie	Voir tarification en vigueur dans la rubrique « garanties sur financements »

(1) Contrat de BPCE Vie et CNP Assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(1) Gratuit pour les actes initiés sur l'Espace client.
 (2) Hors frais supplémentaires facturés par votre établissement bancaire ou postal.
 (3) Sous réserve d'acceptation de l'opération.



3 LES PLACEMENTS



BON À SAVOIR :

Votre Chargé d'Affaires se tient à votre disposition pour vous aider à choisir les solutions de placement les mieux adaptées à vos besoins.



> 3.1. ÉPARGNE BANCAIRE

LIVRET A Taux réglementaire applicable

COMPTE SUR LIVRET (CSL)

- Taux de rémunération des livrets et comptes d'épargne Conditions en ligne sur www.caisse-epargne.fr/bretagne-pays-de-loire
- Frais de tenue de compte sur livret inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) 30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte (montant plafonné par arrêté ministériel)

DÉPÔT À TERME

- Conditions et taux de rémunération Nous consulter
- Frais d'arrêté de compte 8,00 €/arrêté

> 3.2. ÉPARGNE FINANCIÈRE

OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF) Nous consulter

TITRES DE CRÉANCES Nous consulter

GESTION SOUS MANDAT Nous consulter

CONTRAT DE CAPITALISATION Nous consulter

ANALYSE DE PORTEFEUILLE Nous consulter

> 3.3. COMPTES TITRES

DROITS DE GARDE (SUR LA BASE D'UNE VALORISATION AU 31/12)

- Titres hors groupe BPCE
 - Frais fixe par ligne 3,67 € TVA
 - Commission proportionnelle sur encours du portefeuille 0,25 % TVA
 - Minimum de perception/compte 29,17 €/an TVA
 - Maximum de perception/compte 270,84 €/an TVA
- Titres du groupe BPCE hors parts sociales 24,92 €/an TVA
- Parts sociales Gratuit
- Comptes sans position au 31/12 de l'année écoulée 29,34 €/an TVA

- Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) Droits de garde
- Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

ORDRES DE BOURSE

	En centre d'affaires	Par téléphone au 02 49 79 06 11	Par internet
Taux de courtage	1,50 %	1,50 %	0,35 %
Minimum de perception	16,50 €	16,50 €	7,50 €
Ordre non exécuté	11,10 €	11,10 €	Gratuit
Ordre annulé	11,10 €	11,10 €	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères Nous consulter

ORDRES SUR OPC

- Fonds Commun de Placement (FCP), Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
 - Opérations OPC réseau Caisse d'Épargne Nous consulter
 - Opérations OPC d'un autre réseau 30,20 € + frais d'émetteur
 - Courtage bourses étrangères Nous consulter

GESTION DE COMPTE-TITRES

- Ouverture de compte-titres Gratuit
- Relevé trimestriel Gratuit
- Édition et envoi de l'imprimé fiscal unique (IFU) Gratuit
- Transfert de compte-titres ordinaire vers un autre établissement du réseau Caisse d'Épargne Gratuit
- Transfert vers une autre banque 109,17 € TVA
- Frais sur ordre d'achat ou de vente de valeurs non cotées
 - Frais d'ouverture 210,00 €/dossier
 - Gestion de dossier (rachat - échange) 100,00 €/dossier
- Prestation spécifique de gestion d'actifs Nous consulter TVA
- Clôture de compte-titres 29,75 € TVA

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne met à votre disposition ses équipes spécialisées et s'appuie aussi sur les équipes multi-expertises du Groupe BPCE pour vous offrir une gamme complète de services d'ingénierie.

INGÉNIERIE SOCIALE

L'offre Ingénierie Sociale et Assurances de la Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant à une entreprise ou une structure, d'apporter des outils de motivation et fidélisation aux salariés, de préparer la retraite et d'assurer la pérennité de l'entreprise.

- Épargne salariale⁽¹⁾ : Plan d'Épargne Entreprise (PEE), Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCOL), Intéressement, Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERO)..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Les offres BOX OFFICE, Prémissime, PERCOL&CO PERO et Intéressement de la Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de motivation et fidélisation des collaborateurs. Si l'intéressement permet l'amélioration de la performance, le PEE et PER Collectif en sont le réceptacle et permettent aux collaborateurs de se constituer une épargne à moyen terme (PEE), et/ou une épargne-retraite (PERCOL) en contrepartie d'un risque de perte en capital. L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux pour les employeurs et les salariés.

- Titres de services **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Les offres Titres de Services de Bimpli, proposés par la Caisse d'Épargne sont des solutions qui facilitent la vie des collaborateurs des secteurs privé et public (titres-restaurants) et permettent de les valoriser (titres cadeaux), tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux.

- Titre-Restaurant « Bimpli Resto »⁽²⁾ (carte et chèque)..... **Nous consulter**
- Titre Cadeau « Bimpli Cado »⁽²⁾ (carte et chèque)..... **Nous consulter**

- Indemnités de Fin de Carrière/Indemnités de Licenciement⁽¹⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Le dispositif IFC (Indemnités de Fin de Carrière)/IL (Indemnités de Licenciement) permet une meilleure gestion des provisions qui relèvent d'une obligation légale (versement de l'indemnité lors du départ à la retraite).

- Assurance santé collective⁽²⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires de l'assurance pour protéger vos salariés par une couverture Santé Collective qui s'adapte à vos besoins et à votre budget.

- Protection Homme Clé⁽³⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Protection Homme Clé permet de protéger et pérenniser votre entreprise. Grâce à un capital rapidement disponible, votre entreprise peut faire face en cas de disparition ou de Perte Totale et irréversible d'Autonomie de ses hommes clés et de compenser une perte de chiffre d'affaires, se réorganiser, former ou recruter de nouveaux collaborateurs, pour conserver la confiance de vos clients et partenaires.

- Assurance Responsabilité des Dirigeants⁽⁴⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Les assurances Responsabilité Civile des Dirigeants d'Entreprise (RCDE) et Responsabilité Civile des Dirigeants d'Association (RCDA) permettent de protéger les dirigeants des conséquences pécuniaires de leur mise en cause personnelle au civil et au pénal pour manquement à leurs obligations légales et réglementaires ou en cas de faute de gestion.

- Assurances dommage⁽⁵⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Bénéficier de l'expertise de nos partenaires pour assurer :

- Votre Responsabilité Civile Professionnelle si vous exercez une profession de Santé.
- Vos récoltes et vos biens professionnels si vous exercez une activité agricole ou viticole.
- Votre activité face aux risques cyber.

(1) Service de la société Natixis InterEpargne, proposé par la Caisse d'Épargne.

(2) Services fournis par Swile et distribué par la Caisse d'Épargne. Bimpli est une marque de Swile SAS.

(1) Contrats de ARIAL CNP ASSURANCES. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(2) Contrat de APIVIA MACIF MUTUELLE. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Contrat de BPCE VIE et BPCE Prévoyance. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(4) Contrats d'AIG Europe SA. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(5) Contrats de Willis Towers Watson France. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE

INGÉNIERIE FINANCIÈRE

- Opérations de couverture de risque
 - Couverture de risque de taux **Nous consulter**

La Caisse d'Épargne et Natixis vous proposent une large gamme de produits vous permettant de vous prémunir contre les variations de taux d'intérêt.

- Couverture de risque de change..... **Nous consulter**

La Caisse d'Épargne et Natixis vous proposent une large gamme de produits vous permettant de vous prémunir contre les risques liés aux variations du taux de change et donc de sécuriser vos transactions.

- Couverture de risque de matière première..... **Nous consulter**

Votre domaine d'activité est l'achat, la transformation ou la vente des principales matières premières ? Vous souhaitez vous protéger contre une variation des prix ? La Caisse d'Épargne et Natixis vous proposent des solutions pour vous prémunir des variations de cours et ainsi sécuriser la rentabilité de votre activité.

- Opérations financières **Nous consulter**

Montage de financement structuré (LBO ...), transmission d'entreprises.

IMMOBILIER PROFESSIONNEL **Nous consulter**

Une équipe dédiée aux promoteurs, constructeurs, aménageurs, lotisseurs, marchands de biens et investisseurs vous accompagne dans la mise en oeuvre de vos opérations immobilières et le financement adapté à chacun de vos projets.

INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE **Nous consulter**

La Caisse d'Épargne accompagne votre démarche environnementale et vos projets d'efficacité énergétique en liaison avec nos partenaires et filiales spécialisés du groupe (financements de projets liés aux énergies renouvelables et prêts bonifiés).

BANQUE DE L'ORME **Nous consulter**

La Banque de l'Orme est une marque déposée par BPCE SA et utilisée par la Caisse d'Épargne pour sa clientèle d'entreprises en difficultés, sous plan ou administration provisoire. Voir plaquette tarifaire dédiée.

BANQUE PRIVÉE - BANQUE DU DIRIGEANT **Nous consulter**

La Caisse d'Épargne intervient pour répondre aux besoins en conseil exprimés par les dirigeants sur l'ensemble des étapes clés de leur vie et de leur entreprise.

NAUTIBANQUE **Nous consulter**

La Caisse d'Épargne accompagne les acteurs du secteur maritime en apportant les conseils, les produits et services adaptés à leur activité et à leur développement.

NEOBUSINESS **Nous consulter**

La Caisse d'Épargne accompagne à travers un dispositif complet les start-up et entreprises qui innove.

VITIBANQUE **Nous consulter**

La Caisse d'Épargne accompagne les acteurs de la filière viticole en apportant les conseils, les produits et services adaptés à leur activité et à leur développement.

5 LE COMMERCE INTERNATIONAL



> 5.1. OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

CARTES

Se reporter à la page 16 pour les paiements et retraits en euros et en devises.

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

De l'EEE (Espace Économique Européen) en euros, complet, avec un BIC et un IBAN, frais partagés. Se reporter aux pages 17 et 20.

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Autres virements : en euros dans l'EEE, incomplet ou frais non partagés, hors EEE (quel que soit le montant), en devises (quel que soit le pays).

	Virement émis en Centre d'Affaires	Virement émis par Échange de Données Informatisées (EDI)
a) Commission proportionnelle pour les virements en euros et en devises	0,10 % Min. 18,70 €	12,30 €
b) Commission de change pour les virements en devises	0,05 % Min. 14,00 €	0,05 % Min. 14,00 €

- Recherche sur virements internationaux (coordonnées non conformes)..... **21,10 €**
- Frais du Correspondant (frais à la charge du donneur d'ordre)..... **16,50 €**

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA (RAPATRIEMENT)

- Virements en euros hors zone SEPA, en devises quel que soit le pays.
 - Frais par virement (en euro ou en devise)..... **12,30 €**
 - Commission de change si virement en devises..... **0,05 % (min. 14,00 €)**

CHÈQUES

- Païement par chèque à l'étranger
 - Commission de services (chèques libellés en euro uniquement)..... **0,10 % (min. 18,70 €)**
 - Frais réclamés par le correspondant étranger..... **Coût réel**
- Encaissement d'un chèque étranger en euros et en devises
 - Commission d'encaissement..... **0,10 % (min. 28,00 €)**
 - Commission de change si chèque en devises **0,05 % (min. 14,00 €)**
 - Chèque étranger remis à l'encaissement impayé **22,80 € + frais de banque étrangère**

> 5.2. TRADE - OFFRES DE SERVICES À L'INTERNATIONAL

CRÉDIT DOCUMENTAIRE

CRÉDIT DOCUMENTAIRE IMPORT

- Commission d'ouverture/trimestre indivisible **0,25 % (min. 92,50 €)**
- Commission de prorogation ou d'augmentation du montant **0,25 % (min. 92,50 €)**
- Commission de modification autre forfait..... **70,00 €**
- Commission de levée de documents **0,125 % (min. 70,00 €)**
- Commission d'acceptation ou de paiement différé/mois indivisible **0,08 % (min. 36,00 €)**

- Frais supplémentaire d'acte complexe, projet ou traduction **Nous consulter**
- Frais d'irrégularité⁽¹⁾ (à la charge de l'exportateur) **110,00 €**
- Émission d'une cession bancaire **Nous consulter**

CRÉDIT DOCUMENTAIRE EXPORT

- Prestation transmission d'ouverture **20,00 € TVA**
- Export ≤ 100 K€ - Tarification forfaitaire⁽²⁾
 - Crédit Documentaire notifié inférieur à 100 K€ **320,00 € TVA**
 - Crédit Documentaire confirmé inférieur à 50 K€ **420,00 € TVA**
 - Crédit Documentaire confirmé de 50 K€ à 100 K€ **550,00 € TVA**
 - Modification supplémentaire **60,00 € TVA**
 - Utilisation supplémentaire **100,00 € TVA**
- Export > 100 K€ - Tarification unitaire
 - Commission de notification « Lettre de Crédit notifiée »
 - ≤ 1 500 K€ **0,10 % TVA**
 - > 1 500 K€ **0,05 % (min. 100,00 €) TVA**
 - Commission de modification **110,00 € TVA**
 - Commission de levée de documents **0,15 % (min. 135,00 €) TVA**
 - Commission d'encaissement « Lettre de Crédit notifiée » **0,10 % (min. 70,00 €) TVA**
 - Frais d'intervention à la demande **95,00 € TVA**
 - Commission de transfert **1,25 ‰ (min. 120,00 €) TVA**
 - Commission de paiement sur transfert **0,625 ‰ (min. 110,00 €) TVA**
 - Commission de confirmation « Lettre de Crédit confirmée » **Taux et minimum : nous consulter TVA**
 - Commission d'acceptation ou de paiement différé **Taux et minimum : nous consulter TVA**

REMISE LIBRE

- Remise libre import
 - Commission d'acceptation **25,70 €**
 - Commission de modification **15,40 €**
 - Commission d'encaissement **0,10 % (min. 20,60 €)**
 - Commission de clôture **15,40 €**
 - Frais d'impayé **15,40 €**
 - Commission d'aval **Nous consulter**
- Remise libre export
 - Commission d'acceptation **25,70 €**
 - Commission de modification **15,40 €**
 - Commission d'encaissement **0,10 % (min. 20,60 €)**
 - Commission de clôture **15,40 €**
 - Frais d'impayé **15,40 €**
 - Commission d'aval **Nous consulter**
 - Frais de relance **15,40 €**

REMISE DOCUMENTAIRE

- Remise documentaire import
 - Commission d'acceptation **30,40 €**
 - Commission de modification **30,40 €**
 - Commission d'encaissement **0,20 % (min. 41,00 €)**
 - Commission de clôture **30,40 €**
 - Frais d'impayé **0,05 % (min. 30,80 €)**
 - Commission d'aval **Nous consulter**
 - Frais de bon de cession **Nous consulter**
- Remise documentaire export
 - Commission d'acceptation **30,40 €**
 - Commission de modification **30,40 €**
 - Commission d'encaissement **0,20 % (min. 41,00 €)**
 - Commission de clôture **30,40 €**
 - Frais d'impayé **0,05 % (min. 30,80 €)**
 - Commission d'aval **Nous consulter**
 - Frais de relance **30,40 €**

> 5.3. OPÉRATIONS DE CHANGE

VIA L'OUTIL CLICK N'TRADE (OUTIL DE GESTION EN LIGNE DES OPÉRATIONS DE CHANGE)

- Abonnement Click'n Trade **Gratuit**
- Change au comptant
 - Commission de change **0,05 %**
 - Minimum de perception **15,40 €/opération**
- Change à terme et change à terme préavis + (TAP+)
 - Frais de mise en place **45,00 €**
 - Frais de levée (TAP+ et change à terme) **12,00 €/opération**
 - Frais de prorogation (change à terme) **22,50 €/opération**
 - Commission de change **0,05 % (min. 15,40 €/opération)**
- Swap de change **Nous consulter**

VIA LA SALLE DES MARCHÉS

- Instruments financiers à terme de change **Nous consulter**
- Autres services (options, produits structurés) **Nous consulter**

(1) Différence constatée entre l'ouverture de lettre de crédit et les documents fournis.

(2) Le forfait comprend : notification/confirmation + 1 modification + 1 utilisation + frais annexes et sera susceptible d'évoluer en fonction du risque pays.

> 5.4. AVANCES EN DEVISES

- Commission de mise en place **41,10 €**
- Taux **Nous consulter**

> 5.5. CHANGE MANUEL

ACHAT/VENTE DE BILLETS DE BANQUE ÉTRANGERS (DEVISES)

- Commission de service monnaie hors zone euro **3,20 % (min. 5,40 €)**

> 5.6. GARANTIES INTERNATIONALES

Les garanties internationales sont des engagements par signature émises soit dans le cadre d'un marché export « garantie de soumission, de restitution d'acompte, de bonne exécution, de dispense de retenue de garantie... », soit dans le cadre d'un marché import « garantie de paiement de marchandises ou de services, lettre de crédit standby ».

- Commission d'engagement **Nous consulter**
- Forfait d'établissement d'un acte de garantie directe⁽¹⁾ **350,00 €**
- Forfait d'établissement d'un acte de garantie indirecte⁽²⁾ **350,00 €**
- Frais de correspondant **Frais réels**
- Modification supplémentaire **50,00 €**
- Frais divers :
 - Commission de demande d'authentification de signature (cette prestation est perçue pour les demandes d'authentification de signature de Natixis) **50,00 €**
 - Forfait pour frais d'étude d'un projet de garantie directe⁽³⁾ **300,00 €**
 - Forfait pour frais d'étude d'un projet de garantie indirecte⁽³⁾ **400,00 €**

> 5.7. OFFRE COFACE

La Caisse d'Épargne facilite la mise en place de cautions dans le cadre de vos contrats export. **Nous consulter**

> 5.8. FRAIS ANNEXES

- Frais de courrier **20,00 € TVA**
- Frais de courrier express **60,00 € TVA**
- Frais de Swift **35,00 € TVA**
- Frais de pré-vérification des documents (pré-requis : demande expresse du bénéficiaire, intégralité des documents requis au titre du crédit, documents parfaitement lisibles) **200,00 €**

Les forfaits couvrent les commissions de service suivantes :

- (1) Garantie directe : les frais d'établissement de l'acte de garantie, une modification, la sollicitation de mainlevée, les frais d'acheminement courrier afférents à cette garantie.
- (2) Garantie indirecte : les frais d'établissement de l'acte de garantie, les frais de notification via une banque locale, une modification, la sollicitation de main levée, les frais d'acheminement courrier afférents à cette garantie. Les frais de correspondants sont hors forfait.
- (3) Si la garantie est mise en place ultérieurement, ces frais seront en remplacement du forfait.



> 6.1. RECHERCHE DE DOCUMENT

Recherche et prestations diverses

- Recherche simple sur information disponible en Centre d'Affaires (par opération recherchée ou par historique de compte) **11,05 €**
- Recherche sur information non disponible en Centre d'Affaires (par opération recherchée ou par historique de compte) **Sur devis - minimum 33,60 €**
- Frais de copie d'un chèque (recto) remis à l'encaissement par le bénéficiaire, sur un compte CEBPL depuis moins de 3 mois **Gratuit**
- Frais de copie d'un chèque (recto) autres cas **13,65 €/chèque**
- Contestation non justifiée sur un paiement chèque, un paiement carte, un prélèvement réalisé ou sur un retrait au distributeur **40,25 €/opération**
- Recherche sur virement international non conforme **22,00 €**
- Frais de relance de justificatifs par dossier client **10,40 €**

> 6.2. LOCATION DE COFFRE-FORT⁽¹⁾ TVA

Compartiment avec assurances⁽¹⁾ Sous réserve de disponibilité.

Moins de 20 dm ³	20 à 39 dm ³	40 à 59 dm ³	60 dm ³ et +
88,00 €/an	128,33 €/an	174,17 €/an	209,00 €/an

- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) **Nous consulter**
- Re-fabrication des clefs suite à perte ou vol **Nous consulter**

> 6.3. IPAIDTHAT⁽²⁾

- IPaidThat⁽³⁾ **Nous consulter**

Service complet de gestion comptable et financière en ligne pour les entrepreneurs, incluant un service de facturation électronique.

(1) Le montant maximum des valeurs assurées par compartiment loué est indiqué aux conditions particulières du contrat de location.

(2) SAS IPT TECHNOLOGIE « iPaidThat ».

(3) Sous réserve de commercialisation.

7 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT



> 7.1. COMMISSION D'INTERVENTION

- Frais par opération **9,40 €/opération**

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

> 7.2. LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque non provisionné non rejeté (maximum 1/jour) **10,10 €⁽¹⁾**
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision :
 - Par chèque inférieur ou égal à 50,00 € **20,60 €⁽²⁾**
 - Par chèque supérieur à 50,00 € **40,60 €⁽²⁾**

Ce forfait comprend :

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client).
- Frais de dossier.
- Frais de rejet de chèque.
- Frais de lettre d'injonction au titulaire et au cotitulaire.
- Frais d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction.
- Déclaration Banque de France.
- Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire.
- Frais de délivrance du certificat de non paiement.
- Frais de blocage de provision pour régularisation.
- Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire.

- Frais sur chèque payé en période d'interdiction bancaire **23,50 €/chèque**
- Frais pour chèque déposé revenu impayé pour autre motif que défaut de provision **15,40 €**

> 7.3. LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS⁽³⁾

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque non provisionné non rejeté (maximum 1/jour) **10,10 €⁽¹⁾**
- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA et télé règlement SEPA) ou virement SEPA rejeté pour défaut ou insuffisance de provision :
 - Par prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération⁽⁴⁾**
 - Par prélèvement supérieur ou égal à 20,00 € **10,60 €⁽²⁾**

Ce forfait comprend :

- Les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision.
- Les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement.
- Tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

(1) En cas de paiement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Plafonné à deux opérations par jour. Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

(3) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une re-présentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(4) Plafonné à deux opérations par jour.

- Rejet d'effet par papier (total ou partiel) **23,20 €**
- Rejet de LCR (Banque à distance) **10,50 €**
- Rejet de LCR (Télétransmission) **5,25 €**

> 7.4. OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire **26,60 €**
- Contestation non justifiée sur un paiement carte, sur un retrait au distributeur, sur un paiement chèque (par opération contestée) **38,70 €**
- Frais par saisie sur coffre, ou saisie attribution, ou saisie conservatoire **110,80 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10,00 % du montant de la saisie maximum, plafond fixé à 100,00 €**
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi simple) **13,00 €**
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi en LRAR) **16,40 €**

Ce courrier est adressé au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser, et éventuellement, un 2^e courrier si le solde du compte n'est pas redevenu créditeur dans des délais raisonnables.

Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

> 7.5. OPPOSITIONS

- Frais d'opposition chèque par l'émetteur **19,80 €/opposition**
- Frais d'opposition chéquier par l'émetteur **27,70 €/opposition**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte/vol/usage frauduleux **Gratuit**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque **Gratuit**
- Mise sous surveillance du compte suite à incident de paiement par carte **41,20 €**
- Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA (opposition) **19,00 €**
- Refus de tout prélèvement SEPA (opposition) **19,00 €**

8 LEXIQUE



AUTORISATION DE DÉCOUVERT

Contrat de crédit en vertu duquel la Caisse d'Épargne autorise expressément le client emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde du compte courant de ce dernier.

BIC/IBAN

Le BIC (Bank Identifier Code) et l'IBAN (Internal Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international (et notamment européen dans le cas de l'IBAN). Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE

Un certificat électronique est une carte d'identité numérique dont l'objet est d'identifier une entité physique ou non-physique. Le certificat numérique ou électronique est un lien entre l'entité physique et l'entité numérique (virtuelle). L'autorité de certification fait foi de tiers de confiance et atteste du lien entre l'identité physique et l'entité numérique.

COMMISSION DE DÉPASSEMENT DE DÉCOUVERT

Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.

COMMISSION DE MOUVEMENT

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur tous les mouvements sur un trimestre civil. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par la Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte détenus par la même personne morale.

COMMISSION DE PLUS FORT DÉCOUVERT

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

COMMISSION D'IMMOBILISATION SUR DÉCOUVERT

Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la Caisse d'Épargne en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

COMMISSION D'ENGAGEMENT

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le montant de découvert autorisé. Elle est perçue d'avance à la mise en place du découvert autorisé puis à chaque date d'anniversaire.

COMMISSION DE NON UTILISATION

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert. Elle est perçue à chaque arrêté trimestriel.

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toute nature ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants, et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés,
- le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

DÉPASSEMENT

Découvert tacitement accepté en vertu duquel la Caisse d'Épargne autorise le client, emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde de son compte courant ou de l'autorisation de découvert convenue.

DSP

Directive sur les Services de Paiement ; transposée en droit français, elle fournit le cadre législatif et réglementaire applicable aux moyens de paiement.

EDI

Échange de Données Informatisées.

FRAIS DE TENUE DE COMPTE

Somme perçue par la Caisse d'Épargne pour rémunérer la tenue de compte.

INCIDENT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple : dépassement de découvert autorisé).

OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

Portefeuille dont les fonds sont placés en valeurs mobilières ou autres instruments financiers. Dénomination dorénavant restreinte aux fonds conformes à la directive européenne UCITS.

REJET DE CHÈQUE

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

RICE

Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

SWIFTNET

Réseau privé sécurisé pour les échanges de communication bancaires.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, à posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Caisse d'Épargne conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Exemple d'un calcul de T.E.G., mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
 - avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
 - des frais de dossier de 100 euros (1,00 % du montant du découvert),
 - une commission d'engagement de 100 euros (1,00 % du montant du découvert).
- Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

ZONE EEE

Espace Économique Européen composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

ZONE EURO - ZONE SEPA

SEPA : L'ESPACE UNIQUE DES PAIEMENTS EN EUROS

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification.

8 LEXIQUE

SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

Sont membres de l'espace SEPA :

- les pays de l'Union européenne zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie,
- les pays de l'Union européenne zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède,
- les quatre États membres de l'AELE (Association Européenne de Libre Échange) : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- les principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et l'État de la Cité du Vatican,
- le Royaume-Uni.

En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

LEXIQUE SEPA

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CONTESTATION

Demande formulée par le débiteur à sa banque afin d'obtenir le remboursement d'une ou plusieurs opérations de prélèvement SEPA déjà exécutée(s).

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

LISTE BLANCHE

Vous donnez instruction à la Caisse d'Épargne de ne payer sur votre compte que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui désignez. Vous bénéficiez de la limitation de montant et de périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) ou mandat(s) que vous lui désignez.

Tout prélèvement émis par un créancier ou un mandat que vous ne lui avez pas désigné est rejeté par la Caisse d'Épargne.

LISTE NOIRE

Vous donnez instruction à votre Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui indiquez. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que vous avez désigné se présentant au débit de votre compte courant est rejeté par la Caisse d'Épargne.

Si vous souhaitez qu'un créancier puisse de nouveau prélever, il vous faut lever l'opposition sur ce créancier en agence ou Centre d'Affaires Caisse d'Épargne et signer un nouveau mandat avec lui.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de retrait du consentement à l'opération de paiement ou de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RÉCLAMATION

Demande formulée par le débiteur à son créancier en vue de résoudre à l'amiable un différend relatif au contrat sous-jacent ou au mandat de prélèvement SEPA.

RÉCURRENT

Se dit d'un prélèvement répétitif. Définit également un type de paiement caractérisé par une série de prélèvements effectués au titre d'un mandat.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin définitivement à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

R-TRANSACTIONS

Traitement d'exception relatif à une opération. La liste des R-Transactions est la suivante :

- **révocation** : demande émise par le créancier pour annuler une opération qu'il n'aurait pas dû présenter à sa banque et qui n'a pas encore été mise en circulation dans le système d'échange,
- **demande d'annulation** : demande émise par la banque du créancier avant règlement pour annuler une opération qui a été mise en circulation dans le système d'échange,
- **rejet** : renvoi d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,

- **refus** : refus d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du débiteur donnant lieu à un « rejet » par la banque du débiteur. Cette action est assimilée à un « rejet » au niveau interbancaire,

- **reversement** : annulation, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du créancier ou de sa banque d'une opération qui n'aurait pas dû être réglée,

- **retour** : renvoi d'une opération, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,

- **demande de remboursement** : contestation d'une opération de la part du débiteur, dans les 8 semaines après la date d'échéance sans avoir à justifier le motif et suivant les 8 semaines dans un délai de 13 mois pour opération non autorisée. Le renvoi de l'opération par la banque du débiteur est assimilé à un « retour ».

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfer : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- **SDD B2B** : SEPA Direct Debit Business to Business. Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.

- **SDD CORE** : SEPA Direct Debit Compensation Retail. Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

9 RÉSOUDRE UN LITIGE



> 9.1. PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

EN CAS DE DIFFICULTÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE, votre Centre d'Affaires se tient à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation. Adressez vous à lui pour toute demande relative aux produits et services proposés à la clientèle.

Vous pouvez également transmettre une réclamation écrite, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre Centre d'Affaires ne vous convient pas, à :

■ Par écrit :

Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire
Service Relations Clientèle
15 Avenue de la Jeunesse
CS 30327 - 44703 Orvault Cedex

■ Par internet :

Le formulaire de contact est à votre disposition en utilisant le chemin suivant :

www.caisse-epargne.fr/bretagne-pays-de-loire⁽¹⁾

Nous contacter - Réclamations - Contacter le service réclamation.

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables. Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

> 9.2. PROCÉDURE DE MÉDIATION

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre Centre d'Affaires ou du Service Relations Clientèle, ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

MÉDIATION DE L'AMF

L'Autorité des Marchés Financiers dispose d'un Médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d'un litige à caractère individuel entrant dans le champ de ses compétences, à savoir les placements financiers : actions, obligations, OPCVM (l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue de compte titres...)⁽¹⁾ Vous pouvez adresser un courrier par voie postale à l'adresse suivante :

Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02
<http://www.amf-france.org>⁽²⁾

MÉDIATION DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES

La Médiation du crédit aux entreprises est un service **gratuit**, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site www.mediateurducredit.fr⁽²⁾.

Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

MÉDIATION DE L'ASSURANCE

Pour toute réclamation portant exclusivement sur les produits d'assurance et ne relevant pas de leur commercialisation, le souscripteur peut formuler une demande d'informations ou une réclamation auprès de son assureur.

Si malgré les efforts de l'assureur pour le satisfaire, le souscripteur reste mécontent de la décision, il pourra demander **gratuitement** un avis au Médiateur de l'Assurance :

Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09.

La Charte de la Médiation de l'Assurance (disponible sur le site <https://www.mediation-assurance.org>)⁽²⁾ précise les modalités d'intervention du Médiateur de l'Assurance.

EN DERNIER RECOURS, vous pouvez saisir le Tribunal compétent sis dans le ressort du siège social de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire.

Pour toute information complémentaire contactez votre Chargé d'Affaires ou consultez notre site internet : www.caisse-epargne.fr/bretagne-pays-de-loire⁽²⁾

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

(1) Cf. article L. 621-19 al.1 extrait du COMOFI et charte de la Médiation de l'AMF disponible sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org (coût de connexion selon votre fournisseur d'accès).

(2) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

10 MENTIONS LÉGALES



AIG EUROPE SA

Compagnie d'assurance au capital de 47 176 225,00 €, immatriculée au Luxembourg sous le numéro RCS n° B 218806. Siège social : 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. Succursale pour la France : Tour CBX, 1 passerelle des reflets 92400 Courbevoie. Adresse Postale : Tour CBX, 1 passerelle des reflets CS 60234 92913 Paris la Défense Cedex.

ARIAL CNP ASSURANCES

Entreprise régie par le code des assurances, société anonyme au capital de 10 848 004,80 €, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 410 241 657. Siège social : 32 avenue Émile Zola 59370 Mons-en-Baroeul.

APIVIA MACIF MUTUELLE

Mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française, SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Étienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

BPCE ASSURANCES IARD

Société anonyme au capital de 61 996 212,00 €, immatriculée au RCS Paris sous le numéro B 350 663 860, entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 88 avenue de France 75641 Paris Cedex 13.

BPCE PAYMENT SERVICES

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 53 559 264,00 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 345 155 337. Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris. Établissement de crédit agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

BPCE VIE

Entreprise régie par le code des assurances, société anonyme au capital de 161 469 776,00 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 349 004 341. Siège social : 30 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris.

CNP ASSURANCES

Société anonyme au capital de 686 618 477 € entièrement libéré. Entreprise régie par le code des assurances, ayant son siège social au 4 promenade Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux enregistrée sous le N° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE

Société anonyme au capital de 88 077 090,60 €, immatriculée au RCS Le Mans sous le numéro 442 935 227 - APE 6512Z. Siège social : 33, rue de Sydney 72045 Le Mans Cedex 2. Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09.

HEOH PAYMENTS

Société par actions simplifiées au capital de 750 374 €. Siège social : 5 rue du Chevalier Saint Georges, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr) (l'« Établissement de Paiement »).

IPT TECHNOLOGIE

Société par actions simplifiées au capital social de 2246,86 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 829 997 451, dont le siège social est situé Avenue d'Alphasis - Espace Performance 35760 Saint Grégoire, FRANCE.

NATIXIS INTEREPARGNE

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 8 890 784,00 €, immatriculée au RCS Paris sous le numéro B 692 012 669. Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris. Entreprise d'investissement agréée en France par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris CEDEX 09.

ONEY BANK

Société anonyme au capital de 51 286 585,00 €, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 546 380 197. Siège social : 34 avenue de Flandre 59170 Croix.

PAYPLUG ENTERPRISE

Société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 € et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France, 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

PLANET PAYMENT FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 380 000,00 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 377 627 641. Siège social : 1 Terrasse Bellini 92919 Paris La Défense Cedex.

RÉGICOM

Nom commercial Regicom Webformance, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5 000 000,00 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 525 312 294. Siège social : 36-40 rue Raspail 92300 Levallois-Perret.

SWILE

Société par actions simplifiée au capital social de 90 180,60 euros, immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173. Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.

WILLIS TOWERS WATSON FRANCE

Société de courtage en assurances et réassurances, Société par actions simplifiée au capital social de 1.432.600 euros, immatriculé(e) au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 311 248 637, intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707, dont le siège social est situé 33/34 quai de Dion-Bouton à Puteaux (92800).

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr/bretagne-pays-de-loire⁽¹⁾

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Bretagne Pays de Loire



Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bretagne-Pays de Loire - Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1 315 000 000 euros - Siège social 2, place Graslins CS 10305 44003 NANTES Cedex 1 - 392 640 090 R.C.S. Nantes - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 827 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » N° CPI 4401 2018 000 033 549 délivrée par la CCI de Nantes-Saint Nazaire, garantie par la CEGC - 16, rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex.

Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB délivré par l'ADEME.

© Crédits photos : Getty Images - Droits Réservés. Edep : 10.2023.33227.